

Plan Local d'Urbanisme

Consultable ci-dessous ou en Mairie, ce document sert de référence obligatoire à l'instruction de toutes les demandes d'occupation et d'utilisation du sol, par exemple les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables et les permis de construire.

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document qui régleme les pratiques en matière d'urbanisme sur le territoire de la commune (construction, clôture, distance à respecter...)

Pour connaître le règlement applicable à votre parcelle, il convient de :

- Visualiser le plan ci-dessous
- Repérer le zonage de votre parcelle (Ur, AUc, Uh...)
- Consulter le règlement applicable (voir le sommaire du document pour savoir quelle partie est applicable en fonction du zonage de votre parcelle)

Pour tous les autres renseignements, veuillez contacter la mairie au 02.35.20.21.79. afin qu'un agent puisse vous répondre ou vous orienter vers le service concerné.